**Travail faisable : Quelques exemples concrets**

Au cours de la période 2016-2017-2018, 117 projets ont été soumis par 98 entreprises. Cependant, le nombre de sociétés et de dossiers participants soumis à ce jour n’est que la partie visible de l’iceberg. De nombreuses campagnes Travail Faisable dans les entreprises textiles se déroulent "dans l’ombre" et ne sont pas soumis en tant que projet Travail Faisable. C’est peut-être également le cas dans votre entreprise ?

Cefret et Cobot travaillent activement depuis 6 ans pour mettre le Travail Faisable sous les projecteurs. Pourtant, pour de nombreuses entreprises, cela reste un concept abstrait. Pour vous aider dans la réalisation de votre projet, vous trouverez ci-dessous les 10 domaines du Travail Faisable avec des exemples concrets de projets soumis par notre secteur.

**LES 10 DOMAINES DE TRAVAIL**

**1 / Améliorer les conditions de travail**

* Au poste de travail, dans les espaces sociaux, développez la culture de la sécurité
* Protection et prévention (plus que légales): éclairage, ventilation, bruit, poussière, odeur, température, tirage, produits chimiques, etc.

Exemples :

* Projet pour augmenter la culture de la sécurité
* Installation de refroidissement
* Plan d'éclairage : lampes à LED, lampe puissante dans l'entrepôt, plus de lux, moins de contraste, moins d'ombre
* Travail en hauteur : remplacez les échelles mobiles par des échelles fixes avec une main courante
* Ventilation : évacuation d'air chaud et d'air frais
* Service d'analyse des risques / poste de travail
* Installer des boutons plus gros sur les machines pour une meilleure lisibilité

**2 / Soulager la charge de travail (physique, psychologique et émotionnelle)**

* Dans l'environnement de production, soulager principalement la charge de travail physique
* Réglages ergonomiques des machines et des postes de travail
* Moyens de transport plus ergonomiques
* Formation "manutention et levage de charges"

Exemples :

* Installer des tapis anti-fatigue
* Ajustement du processus / de la séquence pour que les charges les plus lourdes ne soient plus manipulées
* Tables de montage réglables en hauteur sur air comprimé
* Moulin à bobines
* Transfert automatique
* Recherche et conseil en ergonomie
* Transpalette électrique avec balance, transpalette électrique
* Chariots pour déplacer de lourdes charges
* Refonte de l'entrepôt : déplacer des charges avec une palette et un chariot élévateur plutôt que manuellement
* Système de levage à vide
* Gerbeur électrique
* Formation manutention charges + achat chariot élévateur
* Formation manutention manuelle et levage

**3 / Travailler sur le contenu du travail**

* Variation des tâches, autonomie, responsabilité, défi

**4 / Attention pour les conditions de travail**

Temps de travail adapté, heures supplémentaires, réduction du temps de travail, réduction des régimes d’équipe

**5 / Optimiser les relations de travail**

* Plus de participation, de rétroaction, de communication mutuelle et d'implication, à la fois avec les gestionnaires et les collègues

Exemples :

* Formation et encadrement en leadership
* Retour d'information sur la formation, entretiens d'évaluation, oreille attentive
* Formation en communication

**6 / Adaptation de l'organisation du travail**

* Réception, formation peut suivre, instructions de travail
* Equipes autogérées, Organisation novatrice du travail (ONT)

**7 / Politique générale de la santé** (soutien / subvention possible par le biais de l'Institut flamand pour une vie saine)

* Conseils pour cesser de fumer, informations sur une vie saine (...), ...

**8 / Alimentation saine**

* Offrir de l'eau, bannir les boissons sans alcool / snacks des distributeurs automatiques ...

**9 / Faire assez d'exercice**

* Exercices et sports stimulants, vélo d'entreprise, allocation vélo, etc.

Exemples :

* Podomètres : la conscience de bouger plus

**10 / Détente et sommeil**

* Apprendre à déstresser, à faire du yoga, de la pleine conscience, à dormir, etc.

Les analyses de risque psychosocial, les enquêtes de satisfaction et les mesures de bien-être ne constituent pas un domaine de travail distinct, mais également dans le contexte du Travail Faisable (par exemple, en application de l'arrêté royal "Prévention des risques psychosociaux au travail" du 10/04/2018). Ces analyses fournissent un aperçu des 10 domaines de maniabilité et constituent la base pour prendre des mesures correctes et efficaces en consultation avec le SPPT.

Conditions pour de telles analyses :

* En collaboration avec un partenaire professionnel externe,
* d'où provient le plan d'action dont Cobot/Cefret reçoit les résultats généraux (et traité anonymement),
* Idéalement, les éléments de ce plan d'action sont soumis l'année suivante en tant que projet Travail Faisable

Le Travail Faisable doit être envisagé avec une vision à long terme dans laquelle il faut d'abord s'attaquer aux goulots d'étranglement qui nuisent au confort de travail quotidien des travailleurs, puis prendre des mesures pour enfin achever tous les domaines de faisabilité. N'hésitez pas à utiliser la cheklist de Travail Faisable (uniquement en néerlandais pour l’instant) pour voir où il existe des opportunités dans votre entreprise pour rendre le travail plus faisable.

Avez-vous gagné l'inspiration ? Pour l'année 2023, vous pouvez soumettre un projet Travail Faisable jusqu'au 31/12/2023 et récupérer votre contribution de 0,10% cotisé en 2022 sur la masse salariale de la CP 120 travailleurs.

Vous ne connaissez pas votre contribution de 0,10 %? Contactez laure.vandermensbrugghe@cefret.be (Wallonie) ou hadewijch.vanderheeren@cobot.be (Flandre). Elles vous le communiqueront.

**MARCHE A SUIVRE POUR L'ANNEE 2023**

* Vous pouvez soumettre un projet jusqu'au 31/12/2023
* Mise en œuvre du projet en 2023
* Les rapports doivent être faits avant le 15/11/2024. Vous avez donc tout le temps de mettre en œuvre le projet.
* Procédure simple via une application web sur cefret.be ou cobot.be
	+ Déclaration d'engagement 2023
	+ Consultation avec CPPT, délégation syndicale, personnel impliqué
	+ Soumettre la demande du projet et des consulter les partenaires sociaux
	+ Réaliser un projet et le rapport + consultation des partenaires sociaux
	+ Paiement par le fonds social et de garantie
	+ Tous les types de projets sont éligibles :
		- Des analyses
		- Développer et mettre en œuvre des actions concrètes
		- La formation
	+ Tous les types de coûts peuvent être entrés
		- Coûts externes (factures de fournisseurs de services externes)
		- Coûts internes (coût de la main-d'œuvre responsable interne du projet et / ou nommé à un taux de 20 € / heure)
	+ La contribution financière est limitée à
		- 0,10% de la masse salariale des travailleurs de la CP120 sur une base annuelle (période de référence du 1/1/2022 au 31/12/2022),
		- Et jusqu'à concurrence des coûts réels associés au projet
	+ Il est possible de soumettre plusieurs projets en fonction des ressources disponibles.